



**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 septembre 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vendredi 22 septembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 19 septembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

**Présents :** David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Jérôme BETOULLE, Monique CLAY, Nadine NANTEUIL, Joël BOURNISIEN

**Pouvoirs :** Clément LEKEUX (à Jérôme BETOULLE) - Sophie MULLER (à Nadine NANTEUIL)

**Absentes :** Emilie FOSSEPREZ

**Secrétaire de séance :** Patrick LE DORLOT

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 **Présents :** 7 **Absents :** 3 **Quorum :** 6)

---

**DELIBERATION N°1/2023-20 : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AFFÉRENTE AUX TRAVAUX DE VOIRIE.**

---

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'Eure-et-loir Ingénierie (ELI) propose - en contrepartie d'une cotisation annuelle - des missions de maîtrise d'oeuvre sur voirie communale et départementale pour des projets dont le montant est inférieur à 90 000€ HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux).

Ainsi, la commune des Corvées – les Yys pourrait-elle faire appel à Eure-et-loir Ingénierie (ELI) pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux opérations suivantes :

- Création de trottoirs et de places de parking rue du Perche et de la Beauce, et Panama ;
- Création de trottoirs et de places de parking rue du Perche et de la Beauce ;
- Réhabilitation de la place du Souvenir.

Monsieur le Maire présente la convention y afférente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **De solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir ingénierie pour la mission cité supra ;**
- **D'approuver la convention avec ELI et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le 29 septembre 2023,

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en sous-préfecture  
le 29/09/23 et de la publication  
29/09/23  
Le Maire, D. MONNIER.